

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-dix-sept, le 31 mars, le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2017

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier, Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Claude Airaud, Luc Vrignaud, Béatrice Tritschler

ABSENTS : / : **POUVOIR(S)** : 0

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Rectification du précédent compte rendu :

Subvention église : Les travaux initialement prévus en septembre sur les demandes de subvention, seront reportés à l'automne. La Cne attend encore des nouvelles de la fondation du Patrimoine. Les bancs seront à refaire (nettoyage uniquement)

OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYDEV

Réf : D170331A

M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont tous été destinataires du projet de statuts du SYDEV

Les principales modifications sont les suivantes :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à toute autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

La représentation des EPCI serait donc augmentée avec 19 délégués sur un total de 67 délégués

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la modification des statuts du Sydev

OBJET : INDEMNITES DES ELUS

Réf : D170331B

M. Le Maire explique que compte tenu à la fois de la majoration de la valeur du point d'indice (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017) et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (IB 1022 à compter du 1er janvier 2017), considérant que les indemnités actuelles étaient fixées en référence de l'indice 1015, les délibérations faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros doivent être remplacées par de nouvelles délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer, à compter du 01/01/2017 et pour la durée du mandat (sauf délibération contraire), le montant des indemnités versées pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- et pour chacun des 3 adjoints : 4.4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

OBJET : INDEMNITÉ AU TRESORIER

Réf : D170331C

Monsieur le Maire expose que le trésorier municipal est chargé d'accompagner les services municipaux et les élus dans la gestion et l'élaboration du budget. De ce fait, le trésorier peut prétendre à une indemnité versée par la collectivité.

Il s'avère qu'une nouvelle délibération est nécessaire pour 2017 suite au changement de trésorier. Aussi Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'octroi d'une indemnité de conseil versée au trésorier municipal.

Considérant que l'indemnité est acquise au comptable pour la durée du mandat du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix (2 contres et 1 abstention)

- demande à Madame Sandrine LE DIAURE, de bien vouloir fournir les prestations de conseil et d'assistance prévues par l'arrêté du 16 décembre 1983 et
- décide de lui allouer en contrepartie l'indemnité de conseil au taux de 100% annuellement pendant toute la durée du mandat,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225

OBJET : DOSSIER BIONERVAL

Réf : D170331D

Par arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-56 du 1^{er} mars 2017 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la SAS SECANIM CENTRE – Unité Bionerval en vue d'obtenir l'autorisation unique d'étendre le plan d'épandage de l'unité de méthanisation au lieu-dit «le Clousis Marotin» sur la commune de Benet, est soumise à enquête publique dans la commune de Benet. Cette enquête est ouverte pendant 32 jours consécutifs, du 24 mars au 24 avril 2017 inclus.

Le conseil municipal qui a eu connaissance des documents contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est invité à émettre un avis.

Le Conseil municipal après avoir délibéré a donné, à l'unanimité, un avis favorable au dossier.

OBJET : OUVERTURE DE POSTE POUR CHANGEMENT DE GRADE D'UN AGENT

Réf : D170331E

M. Le Maire propose :

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2017 :

Filière: Technique	
Cadre d'emplois : catégorie C	
Grade : Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	
- Ancien effectif : 0	- Nouvel effectif : 1

- La suppression du poste d'Adjoint technique (de 1^{ère} classe) interviendra au plus tôt lorsque l'agent

sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis de la commission paritaire au centre de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (8 pour – 1 contre):

DÉCIDE: d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 Charges de personnel article(s) 64111 -020

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Réf : D170331QD

ENVIRONNEMENT VOIRIE ET BATIMENT : LA COMMISSION S'EST REUNI LE 16/03

Syndicat mixte : la commune a assisté à la réunion de présentation du budget 2017.

SCOT : La mise en place a commencé par un état des lieux en cours de réalisation.

Vendée Eau : Cet organisme va modifier ses statuts pour mise en conformité avec la loi Notre. A l'avenir, Vendée-Eau prendra la compétence « production et distribution d'eau potable » (en deux compétences avant, mais désormais regroupées en une seule). Il y aura 46 membres des EPCI, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune. Un résumé de toutes les modifications statutaires sera transmis aux communes.

Atelier communal : Le terrain a été piqueté pour le terrassement. Tous les accords de subventions étant arrivés, la commune a pu commencer le chantier et notifier le démarrage avant l'échéance pour la subvention DETR.

École : La commune attend encore des devis supplémentaires pour les travaux de mise aux normes (ad'ap) des toilettes et des classes de l'école.

Halage de St Arnault : La berge a été dégradée par une Société de débardage qui a fait des dégâts importants. L'IIBSN a demandé un constat sur place avec l'entreprise responsable. Cette dernière ne conteste pas les dégâts du chemin, mais ne souhaite participer aux berges que pour le linéaire abimé (une reprise plus globale est nécessaire pour conforter la berge). Un règlement amiable est envisagé.

Inventaire Zones Humides : 2 réunions ont eu lieu avec le groupe d'acteurs et une autre réunion a été organisée le 29/03 pour l'ensemble des agriculteurs concernés et grands propriétaires qui ont reçu un courrier. Cette dernière a également fait l'objet d'une information dans la presse.

PNRMP : Le Parc a fait une proposition pour la replantation de haies bocagères. Le Maire souhaite qu'un groupe de travail mixte (composé d'élus et de personnes extérieures) travaille rapidement sur ce dossier. Il se propose d'en être le pilote.

Logement Vendée habitat : La proposition faite par Vendée Habitat pour le logement neuf dans la rue des Ardennais au lotissement du Clos n'est finalement pas recevable (conditions de ressources), M. Le Maire a transmis la demande de logement de M. et Mme DELAVAL Julien. La commune devra trouver un locataire pour le logement de l'école si tous les accords sont donnés.

Assainissement : SICAA a fourni les pièces complémentaires pour la Déclaration Préalable dans l'attente des réponses de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour la subvention et de la DDTM pour urbanisme.

Abri bus : Il est signalé, pour réparation, qu'une baguette d'angle est abimée

CULTURE MANIFESTATION ET COMMUNICATION : LA COMMISSION S'EST REUNIE 23/03 :

Échange avec Pointis-Inard : du **25 au 28 mai 2017**

Une réunion sera organisée (date à définir) pour les personnes intéressées par cet échange convivial.

Visite jardin : samedi **10 juin 10 h à 16h**

Visites libres entre 10h et 16h – 2 Visites guidées à 10h et 11h – Apéritif offert par la commune vers 12h30
Mme Clergeaud offre la possibilité de pique-niquer sur place (elle fournira même des tables si besoin)

Fête de la musique : **samedi 17/06 – 19h30 au port**

2 animations : groupe mystère de St Simin et Kad (chanteur guitariste – DJ)

Buvette et restauration à l'embarcadère par M. Liebot

Une réunion de calage est prévue avec M. Hillairet et M. Rabouillé du groupe mystère et M. Liebot Gérant de l'embarcadère.

Projet d'affiche présenté et validé

13 juillet : C'est au tour de l'APE de tenir la buvette, mais cette dernière n'a pas encore confirmé. La proposition de prix des repas était un peu élevée par rapport à l'an passé (9€ pour adultes et 6 € pour les enfants). La commune a donc renégocié à (7.90€ pour adultes (menu : Carottes râpées, terrine maison +cornichons, rôti de porc, terrine de légumes, fromage portion, tartelette), et 5 €pour les enfants : (6 tranches de cervelas et cornichons, Jambon blanc et petite poche de chips, Tarte aux pommes maison). Pain, couverts et plateau sont compris.

Soirée barbecue de la convivialité : le **samedi 09 septembre 19h00 au Coudreau**

2 à 3 gros Barbecues seront mis à disposition et alimentés en bois par la commune. Apéritif et café seront offerts par la commune. Tables et bancs à disposition et toilettes sèches seront sur place. Le projet d'affiche a été présenté et validé.

ACTION SOCIALE ET ÉDUCATION :

Pas de réunion de commission ce mois.

Transport solidaire : On compte deux bénéficiaires en plus et un en moins (décès).

Écoles : M. le Maire donne des informations sur les problèmes de toiture de l'école de Liez. Il est rappelé que les problèmes de bâtiments scolaires relèvent de la responsabilité de la commune concernée. Le SIGE n'est responsable que des achats matériels.

AG du Kiosque : M. le Maire s'est rendu à l'AG du Kiosque qui collabore avec la commune notamment sur l'animation « Pause poussette ». Cette dernière fonctionne très bien avec des retours très positifs.

SIGE :

Une réunion du comité restreint a eu lieu le 06/04 avec l'animatrice pour évoquer les programmes et l'animation théâtrale qui s'est déroulée vendredi 24 mars. Un débriefing sera réalisé avec l'animatrice pour capitaliser le retour d'expérience.

DIVERS :

Concernant les réunions du Conseil Municipal, M. le Maire rappelle, que les seules la convocation des élus et l'affichage à la porte de la mairie 3 jours francs avant la réunion ont valeur officielle. L'envoi de l'information par mail aux habitants est un service supplémentaire n'ayant pas valeur officielle.

Le secrétaire de séance
GUILLOT Elisabeth



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

